

ÉTATS FINANCIERS
Pour
AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET
Pour l'exercice clos
LE 31 MARS 2025

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

TABLE DES MATIÈRES DES ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

	<u>Page</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 & 2
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DES RÉSULTATS	4
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

L'AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (« l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance
à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Welch LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario
Le 23 juillet 2025.

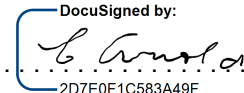
AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

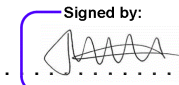
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 483 458 \$	4 098 193 \$
Débiteurs (notes 3 et 12)	4 298 080	4 394 631
Frais payés d'avance	<u>2 589 843</u>	<u>2 511 595</u>
	10 371 381	11 004 419
INVESTISSEMENTS GREVÉS D'AFFECTATIONS (note 4)	46 795 601	40 890 681
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	1 864 020	1 841 685
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	4 102 220	7 579
À RECEVOIR D'UN APPARENTÉ (note 7)	<u>961 404</u>	<u>-</u>
	<u>64 094 626 \$</u>	<u>53 744 364 \$</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (notes 8 et 12)	4 576 204 \$	5 595 426 \$
Dépôts des clients	581 617	592 033
Portion à court terme des produits reportés	24 672 533	23 798 221
Portion à court terme des incitatifs à la location reportés (note 9)	<u>33 075</u>	<u>99 225</u>
	29 863 429	30 084 905
PRODUITS REPORTÉS	8 592 487	9 368 454
INCITATIFS À LA LOCATION REPORTÉS (note 9)	-	33 075
PERTES CUMULÉES DE LA FILIALE EXCÉDANT L'INVESTISSEMENT (note 7)	<u>637 387</u>	<u>-</u>
	<u>39 093 303</u>	<u>39 486 434</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectation d'origine interne (note 10)	19 672 470	12 408 666
Investi en immobilisations (note 10)	5 966 240	1 849 264
Investi dans une filiale (notes 7 et 10)	<u>(637 387)</u>	<u>-</u>
	<u>25 001 323</u>	<u>14 257 930</u>
	<u>64 094 626 \$</u>	<u>53 744 364 \$</u>

Approuvé au nom du conseil :

DocuSigned by:
 Colleen Arnold, Présidente, comité de vérification, finances,
investissement et gestion des risques de CIRA

Signed by:
 Jill Kowalchuk, Présidente, conseil d'administration de CIRA

(voir notes ci-jointes)

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
REVENUS		
Frais d'enregistrement (note 12)	33 812 301 \$	32 154 317 \$
DNS, registre et autres produits provenant de services	8 608 063	8 013 766
Frais de certification et d'ouverture de dossier	<u>221 749</u>	<u>274 584</u>
	<u>42 642 113</u>	<u>40 442 667</u>
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales	19 973 173	18 598 512
Informatique et réseaux	9 116 523	7 959 235
Programmes d'investissement communautaire	4 352 047	3 905 003
Communications, sensibilisation et éducation	3 674 260	5 290 560
Services-conseils	2 955 633	2 740 024
Frais de bureau et frais généraux (note 9)	2 065 276	1 789 217
Amortissement des immobilisations corporelles	783 100	760 537
Frais de déplacement	629 900	585 957
Formation et perfectionnement du personnel	579 164	624 427
Adhésions à titre de membre de l'industrie	419 945	379 151
Amortissement des actifs incorporels	<u>7 579</u>	<u>15 128</u>
	<u>44 556 600</u>	<u>42 647 751</u>
Insuffisance des revenus sur les dépenses avant l'élément suivant	<u>(1 914 487)</u>	<u>(2 205 084)</u>
Autre revenu (perte)		
Revenu d'investissements (note 11)	4 005 974	2 456 818
Gain sur vente de la Plateforme de registre Fury IP (note 7)	9 940 000	-
Gain (perte) en capitaux propres provenant d'un investissement dans une filiale (note 7)	(637 397)	-
Amortissement de la licence de la Plateforme de registre Fury IP (notes 6 et 7)	<u>(650 697)</u>	<u>-</u>
	<u>12 657 880</u>	<u>2 456 818</u>
Excédant des revenus sur les dépenses	<u>10 743 393 \$</u>	<u>251 734 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	<u>Non grevé d'affectations</u>	<u>Grevé d'affectations d'origine interne</u>	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Investi dans une filiale</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Actif net, début de l'exercice	- \$	12 408 666 \$	1 849 264 \$	- \$	14 257 930 \$	14 006 196 \$
Revenu net (dépense nette)	10 743 393	-	-	-	10 743 393	251 734
Acquisition d'immobilisations corporelles	(805 435)	-	805 435	-	-	-
Acquisition d'actifs incorporels (note 7)	(4 752 917)	-	4 752 917	-	-	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	1 441 376	-	(1 441 376)	-	-	-
Investissement dans une filiale (note 7)	(10)	-	-	10	-	-
Perte de l'investissement dans une filiale (note 7)	637 397	-	-	(637 397)	-	-
Virement interfonds	<u>(7 263 804)</u>	<u>7 263 804</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Actif net, fin de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>19 672 470 \$</u>	<u>5 966 240 \$</u>	<u>(637 387) \$</u>	<u>25 001 323 \$</u>	<u>14 257 930 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
FLUX DE TRÉSORERIE FOURNIS (UTILISÉS) PAR LES		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées provenant des clients	42 821 720 \$	44 112 085 \$
Intérêts reçus	203 920	186 295
Trésorerie versée aux fournisseurs et employés	<u>(45 647 352)</u>	<u>(41 787 549)</u>
	<u>(2 621 712)</u>	<u>2 510 831</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(805 435)	(1 208 101)
Acquisition de capital actions de la filiale	(10)	-
Augmentation nette (perte) des investissements grevés d'affectations	<u>2 812 422</u>	<u>(1 663 110)</u>
	<u>2 006 977</u>	<u>(2 871 211)</u>
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(614 735)	(360 380)
ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>4 098 193</u>	<u>4 458 573</u>
ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE	<u>3 483 458 \$</u>	<u>4 098 193 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

1. **BUT DE L'ORGANISME**

L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (« CIRA ») est une entité sans but lucratif constituée le 30 décembre 1998 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le 3 octobre 2012, CIRA a reçu son certificat de prorogation d'Industrie Canada afin de poursuivre ses activités en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes à but non lucratif, comme l'exige la législation. CIRA est responsable de l'exploitation du domaine Internet de premier niveau de code de pays (« ccTLD ») .CA en tant que ressource publique clé pour tous les Canadiens d'une façon innovante, ouverte et efficace. CIRA peut mener d'autres activités liées à l'Internet pour la communauté Internet canadienne d'une manière similaire.

CIRA est enregistrée en tant qu'entité sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, par conséquent, est exempte d'impôts sur le revenu.

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Fondement de la présentation

Ces états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif à la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité. Les méthodes considérées comme particulièrement importantes sont présentées ci-dessous.

Constatation des produits

Les frais d'enregistrement sont des frais fixes facturés pour l'enregistrement et le renouvellement des noms de domaine .CA et ne sont pas remboursables cinq jours après la signature de la convention d'enregistrement. Les revenus de frais d'enregistrement sont comptabilisés lorsqu'il existe des éléments probants supportant l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que les frais sont fixes ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les frais d'enregistrement sont reportés et reconnus de façon proportionnelle sur la durée de l'enregistrement, qui varie de 1 à 10 ans.

Les revenus de systèmes de noms de domaine (« DNS »), des registres et des autres services sont des frais fixes. Les revenus de DNS, de registre et d'autres services sont comptabilisés lorsqu'il existe des éléments probants supportant l'existence d'un accord, que les services ont été rendus et que les frais sont fixes ou déterminables et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les frais de certification sont comptabilisés en tant que revenus lorsque le registraire est certifié par CIRA.

Les frais d'ouverture de dossiers sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus.

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les investissements grevés d'affectations sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

Les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à leur juste valeur sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les actifs financiers sont évalués pour dépréciation sur une base annuelle à la fin de l'année fiscale. S'il y a un indicateur de dépréciation, CIRA détermine s'il y a un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. S'il y a un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite au plus élevé des montants suivants: la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus, le montant qui pourrait être réalisé par la vente de l'actif financier ou le montant que CIRA s'attend à réaliser en exerçant son droit à toute garantie. Si les événements et les circonstances se renversent dans une période future, une perte de valeur sera reprise dans la mesure de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES** - suite

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'équipement reçu à titre d'apport est comptabilisé à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est prévu selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée comme suit :

Matériel informatique	- 5 ans
Équipement de bureau	- 3 ans
Meubles et fixtures	- 10 ans
Améliorations locatives	- La durée la plus courte entre la durée de vie utile et la durée du contrat de location

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reçus sont reportés et amortis sur une base linéaire sur la durée de l'entente de location. Les loyers versés dans le cadre d'un contrat de location simple doivent être inclus dans la détermination du revenu net sur la durée du contrat de location, sur une base linéaire. La différence entre le loyer réel payé et le loyer différé étant enregistrée dans les incitatifs à la location.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et comprennent les logiciels acquis ainsi qu'une licence perpétuelle d'utilisation de la Plateforme de registre Fury IP (voir note 7). Les logiciels acquis et la plateforme de registre Fury IP sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, soit 3 et 7 ans respectivement.

Dépôts des clients

Certains registraires tiers conservent un solde dans un compte de dépôt de CIRA pour couvrir les frais d'enregistrement et de renouvellement des noms de domaine .CA. CIRA comptabilise ces dépôts comme des passifs à court terme. Lorsque les frais d'enregistrement sont facturés, les fonds sont retirés du compte de dépôt et sont comptabilisés comme revenus et revenus différés conformément à la méthode de comptabilisation des revenus mentionnée précédemment.

Perte de valeur d'actifs à long terme

Les actifs à long terme se composent des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Le cas échéant, la recouvrabilité d'un actif détenu et utilisé est mesurée en estimant la juste valeur marchande de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif dépasse sa juste valeur marchande estimative, une charge de dépréciation est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur marchande. Au 31 mars 2025, il n'y avait aucune circonstance connue indiquant que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable.

Investissement dans une filiale

CIRA comptabilise les filiales à but lucratif sous contrôle selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, l'investissement est initialement comptabilisé au coût d'acquisition, puis ajusté pour tenir compte de la variation postérieure à l'acquisition de la part de l'investisseur dans l'actif net de la filiale. Les revenus provenant de ces investissements sont comptabilisés dans l'état des résultats comme la part de l'organisme dans le résultat net de la filiale.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. La direction dresse des estimations comptables lorsqu'elle détermine si les débiteurs sont récupérables, le montant des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. À leur réalisation, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

3. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent des éléments suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Créances clients	4 268 703 \$	3 751 949 \$
Investissements et intérêts à recevoir	14 019	29 308
Autres débiteurs	<u>15 358</u>	<u>613 374</u>
	<u>4 298 080 \$</u>	<u>4 394 631 \$</u>

4. INVESTISSEMENTS GREVÉS D'AFFECTATIONS

Les investissements sont grevés d'affectations par le conseil d'administration pour financer les activités courantes et futures conformément à la politique d'investissements grevés d'affectations, approuvée par le conseil, et se composent des éléments suivants :

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Coût</u>	Juste valeur marchande	<u>Coût</u>	Juste valeur marchande
Fonds valorisé d'obligations à rendement global PH&N, série O	24 023 155 \$	22 542 667 \$	24 925 656 \$	22 404 271 \$
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme PH&N, série O	-	-	463 933	459 506
Fonds de valeur d'actions canadiennes PH&N, série O	4 650 556	6 416 746	4 744 063	6 128 542
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, série O	2 631 876	3 333 855	2 138 710	3 048 605
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC, série O	2 668 481	3 364 005	2 676 951	3 074 715
Fonds monétaire canadien PH&N, série O	4 904 555	4 904 555	-	-
Fonds d'hypothèques ordinaires plus PH&N, série O	<u>6 299 722</u>	<u>6 233 773</u>	<u>5 948 296</u>	<u>5 775 042</u>
	<u>45 178 345 \$</u>	<u>46 795 601 \$</u>	<u>40 897 609 \$</u>	<u>40 890 681 \$</u>

Les revenus de placements évalués à la juste valeur figurent à l'état des résultats sous revenus d'investissement (note 11) en tant que variation nette du solde de clôture des gains non réalisés de l'exercice précédent à l'exercice en cours.

CIRA investira ses investissements grevés d'affectations et tous les fonds excédant ses besoins journaliers de fonctionnement dans des instruments qui, selon la direction, maximiseront le rendement tout en réduisant le risque indu (note 15). Le conseil d'administration approuve les objectifs et les lignes directrices en matière d'investissement de CIRA conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures en matière d'investissement (EPPP) et évalue les résultats des activités d'investissement.

Selon les limites et restrictions établies dans l'EPPP, CIRA peut investir dans un portefeuille diversifié de fonds de placement, qui comprend des titres canadiens à revenu fixe et des titres hypothécaires et des actions canadiennes et mondiales investis dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire. Dans le cadre d'un mandat non discrétionnaire, CIRA peut également investir dans des titres garantis par l'État, dans des investissements assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et dans des obligations de sociétés que le conseil d'administration juge de grande qualité. La juste valeur de ces investissements est déterminée principalement en se basant sur les cours du marché. Le coût est déterminé en fonction du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	19 201 482 \$	17 526 613 \$	1 674 869 \$	1 437 376 \$
Meubles et fixtures	1 552 018	1 466 358	85 660	189 974
Équipement de bureau	245 047	243 829	1 218	-
Améliorations locatives	<u>1 845 285</u>	<u>1 743 012</u>	<u>102 273</u>	<u>214 335</u>
	<u>22 843 832 \$</u>	<u>20 979 812 \$</u>	<u>1 864 020 \$</u>	<u>1 841 685 \$</u>

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2024 s'élevaient à 22 170 335 \$ et à 20 328 650 \$ respectivement.

6. ACTIFS INCORPORELS

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels	4 163 979 \$	4 163 979 \$	-	7 579 \$
Plateforme de registre Fury IP	<u>4 752 917</u>	<u>650 697</u>	<u>4 102 220</u>	<u>-</u>
	<u>8 916 896 \$</u>	<u>4 814 676 \$</u>	<u>4 102 220 \$</u>	<u>7 579 \$</u>

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2024 s'élevaient à 4 163 979 \$ et à 4 156 400 \$ respectivement. L'activité liée à la plateforme de registre Fury IP est décrite plus en détails dans la note 7.

7. INVESTISSEMENT DANS UNE FILIALE

Investissement dans 15458251 Canada Corporation (« Canada Holdco »)

Au cours de l'exercice, CIRA a constitué deux nouvelles sociétés canadiennes : 15458251 Canada Corporation (« Canada Holdco »), une filiale à but lucratif entièrement détenue, et 15877911 Canada Limitée (« Fury Canada »). L'objectif principal de Canada Holdco est de détenir la participation de CIRA dans Fury Canada, qui exploite et détient la plateforme de registre Fury IP (« Fury IP »). L'exercice financier de Canada Holdco se termine le 31 mars.

Canada Holdco détient une participation de 50% dans Fury Canada, un accord conjoint avec le Groupe SIDN. L'accord conjoint est comptabilisé par Canada Holdco selon la méthode du coût.

Au cours de l'exercice, CIRA a transféré tous les droits, titres et intérêts liés à Fury IP à Fury Canada. Le transfert a été réalisé à une juste valeur de 9 940 000 \$, réglé par un billet à recevoir de Fury Canada. Comme tous les coûts de développement liés à Fury IP avaient déjà été passés en charges par CIRA, la valeur totale du transfert, soit 9 940 000 \$, a été comptabilisée comme un gain sur la vente dans l'état des résultats.

Toutes les activités avec des apparentés au cours de l'exercice concernaient le transfert de Fury IP et les coûts connexes. Tous les soldes impayés avec des apparentés au 31 mars 2025 sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Fury Canada a accordé une licence perpétuelle pour l'utilisation de Fury IP à Canada Holdco et à CIRA. CIRA a comptabilisé cette licence comme un actif incorporel, comme décrit à la note 6. La direction a estimé la durée de vie utile de Fury IP à 7 ans, ce qui constitue la base de son amortissement.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025****7. INVESTISSEMENT DANS UNE FILIALE - suite***Soldes entre apparentés*

Les soldes entre apparentés au 31 mars 2025 comprennent :

Billet à recevoir de Canada Holdco	287 083 \$
Billet à recevoir de Fury Canada	1 292 200
À payer à Canada Holdco	<u>(617 879)</u>
	<u>961 404 \$</u>

Les montants à recevoir (à payer) des (aux) apparentés ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions de remboursement en cours.

L'ajustement global des capitaux propres de CIRA au 31 mars 2025, résultant de la perte nette de Canada Holdco, est comme suit :

Investissement initial dans la filiale	10 \$
Ajustement de la valeur nette résultant de la perte nette d'une filiale contrôlée	<u>(637 397)</u>
Valeur finale de l'investissement dans la filiale (déficit), au 31 mars 2025	<u>(637 387) \$</u>

Résultats financiers sommaires de Canada Holdco

Au 31 mars 2025, le total de l'actif, du passif et des capitaux propres de la corporation se présente comme suit :

Actif	<u>4 981 803 \$</u>
Passif	5 619 190
Capitaux propres	<u>(637 387)</u>
	<u>4 981 803 \$</u>

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les revenus, les dépenses et la perte nette de la corporation se présentent comme suit :

Revenus	650 697 \$
Dépenses	<u>1 288 094</u>
Pertes nettes	<u>(637 397) \$</u>

La filiale a déclaré une perte nette de 637 397 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Cette perte est principalement attribuable à la charge d'impôt sur le revenu découlant de la comptabilisation des produits et des charges liés à la licence perpétuelle pour Fury IP. Cette perte liée à l'impôt ne reflète pas la situation financière actuelle de la filiale, ne devrait pas se reproduire au cours des périodes futures et devrait être largement compensée au cours du prochain exercice, car les charges connexes sont comptabilisées à des fins fiscales.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les flux de trésorerie des activités d'exploitation et des activités d'investissement se présentent comme suit :

Flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation	44 611 \$
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(5)
Flux de trésorerie tirés des activités de financement	<u>10</u>
Augmentation de l'encaisse	<u>44 616 \$</u>

8. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes créditeurs et charges à payer comprennent des sommes dues à l'État de 887 454 \$ (2024 - 187 135 \$), qui comprennent des montants à payer au titre de la taxe de vente harmonisée et des cotisations salariales.

9. INCITATIFS À LA LOCATION

En vertu de son bail actuel de location d'espace à bureaux, CIRA a reçu 661 500 \$ à titre d'incitatifs à la location; ce montant sera amorti sur la durée du bail. Les incitatifs à la location comptabilisés en réduction des charges locatives au cours de l'exercice ont totalisé 99 225 \$ (2024 - 99 225 \$). Le solde restant de 33 075 \$ de l'incitatif sera entièrement constaté au cours de l'exercice 2026, conformément avec le terme restant du bail, comme indiqué dans la note 13.

10. ACTIF NET

CIRA définit le capital comme de l'actif net grevé d'affectation d'origine interne et n'est pas soumise à des affectations d'origines externes sur le capital. L'objectif de CIRA en ce qui concerne les actifs nets grevés d'affectations d'origines internes est de préserver la situation financière de CIRA et d'assurer la capacité des opérations en cas de circonstances imprévues.

CIRA gère ses actifs nets de manière à atteindre ses objectifs, à conserver des fonds à des fins opérationnelles et à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels selon les besoins opérationnels. Les objectifs sont fixés par le conseil d'administration lors de l'examen annuel du plan d'entreprise et du budget

Actif net grevé d'affectation d'origine interne

L'actif net grevé d'affectation d'origine interne est accumulé aux fins déterminées par le conseil. Le niveau des fonds accumulés est revu chaque année par le conseil d'administration en fonction des besoins actuels et futurs. Tout actif net non grevé d'affectation doit être attribué à l'actif net grevé d'affectation d'origine interne.

Actif investi en immobilisations

Le montant investi dans les immobilisations représente cette partie de l'actif net qui n'est pas disponible pour CIRA à d'autres fins.

Actif investi dans une filiale

Le montant investi dans une filiale représente la prise de participation dans la filiale décrite à la note 7.

11. REVENU D'INVESTISSEMENT

Les revenus d'investissement gagnés et comptabilisés dans l'état des résultats sont calculés comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Revenu gagné sur les investissements grevés d'affectations	1 837 561 \$	1 467 561 \$
Revenu gagné sur la trésorerie	188 631	189 952
Variation de la juste valeur des investissements grevés d'affectations	<u>1 979 782</u>	<u>799 305</u>
Revenu total d'investissement	<u>4 005 974 \$</u>	<u>2 456 818 \$</u>

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les états financiers comprennent des jetons de présence versés aux 12 administrateurs de CIRA de 378 089 \$ (2024 - 290 439 \$). Ces services ont été fournis dans le cours normal des affaires et ont été comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Dans le cours normal de ses activités, CIRA interagit avec les registraires dont les principaux actionnaires, administrateurs ou membres exécutifs peuvent également être administrateurs de CIRA. En 2025 CIRA a fourni des services à ces registraires au montant d'échange normal pour ces frais d'enregistrement de néant \$ (2024 - néant \$).

Les créiteurs comprennent des montants dus aux membres exécutifs et aux administrateurs de CIRA pour le remboursement de dépenses totalisant 1 844 \$ (2024 - 1 634 \$).

Des opérations entre apparentés additionnelles sont identifiées à la note 7.

13. ENGAGEMENTS

Baux d'exploitation :

CIRA est engagée à verser des paiements minimaux en vertu d'un contrat de location-exploitation visant ses locaux, tel qu'indiqué à la note 9. Au cours de l'exercice, un nouveau bail a été signé pour la période d'août 2025 à juillet 2035.

Les engagements minimaux des baux pour les prochains exercices sont les suivants :

2026	510 860 \$
2027	571 827
2028	598 219
2029	624 611
2030	633 408
2031 et après	3 378 176

CIRA est également tenue d'assumer sa part des frais d'exploitation, que le locateur estime à 466 314 \$ par année.

14. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, il arrive que CIRA soit visée par des réclamations concernant des enregistrements de noms de domaine. Bien que l'issue de ces réclamations soit incertaine, la direction croit qu'elles n'auront pas d'incidences importantes sur la situation financière de l'organisation.

En 2021, CIRA a reçu un avis de demande officiel concernant des questions de gouvernance et la divulgation de diverses informations. CIRA a demandé des conseils juridiques externes pour défendre cette action. Aucune réclamation de dommages n'a été reçue. Étant donné que l'incidence financière ne peut actuellement être estimée, aucune provision pour perte éventuelle n'a été incluse dans ces états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES CONNEXES

L'exposition principale aux risques financiers et les politiques de gestions de risques financiers de CIRA sont comme suit :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'encaisse de CIRA est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et ses investissements sont détenus par une grande société de courtage institutionnelle affiliée à une banque à charte canadienne et, par conséquent, la direction estime que le risque de perte sur ces éléments est faible.

CIRA accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. CIRA ne croit pas qu'il y ait une concentration importante de risque de crédit sur les débiteurs en raison de leur nature.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que CIRA ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations financières quand elles sont exigibles. CIRA gère son risque de liquidité par le biais de son processus budgétaire et en surveillant ses besoins de trésorerie, notamment en détenant des éléments qui peuvent être facilement convertis en espèces.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

i) Risque de change

CIRA opère principalement en dollars canadiens et, à ce titre, n'est pas exposée de manière significative au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

CIRA est assujettie au risque de taux d'intérêt sur sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses investissements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les investissements rapportent des intérêts aux taux en vigueur sur le marché. Les investissements dans des obligations à taux fixe garanties par le gouvernement sont exposés aux variations de la juste valeur en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

iii) Risque de prix-autre

Le risque de prix-autre est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements de la valeur marchande (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché.

CIRA est exposée au risque de prix-autre sur ses investissements dans des fonds d'actions et gère ce risque en maintenant son portefeuille d'investissements conformément à sa politique d'investissement décrite à la note 4.

Changements dans les niveaux de risque

En mars 2025, le gouvernement américain a imposé des droits de douane sur les importations canadiennes, ce qui a incité le Canada à prendre des mesures rétorsionnelles. Ces mesures commerciales ont entraîné une incertitude économique, notamment des fluctuations du dollar canadien, des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et des changements dans la confiance des consommateurs et des entreprises. Bien que l'organisme n'ait subi aucun impact significatif à ce jour, la direction continue de suivre de près la situation. À l'heure actuelle, les effets potentiels à long terme sur les activités et les instruments financiers de l'organisme restent incertains et ne peuvent être estimés de manière raisonnable.

À l'exception de ce qui a été mentionné précédemment, il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'exposition au risque de CIRA depuis l'exercice précédent.

16. GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, CIRA a conclu une convention d'assurance qui répond à la définition d'une garantie.

Une indemnité a été fournie à tous les administrateurs et membres de la direction de CIRA pour différents éléments, notamment tous les coûts engagés pour régler des actions ou des poursuites en justice résultant de leur participation à CIRA, sous réserve de certaines restrictions. CIRA a contracté une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants afin d'atténuer le coût de toute poursuite ou action potentielle. Les modalités de cette indemnisation ne sont pas définies explicitement, mais celle-ci est limitée à la période au cours de laquelle la partie indemnisée a agi comme fiduciaire, administrateur ou membre de la direction de CIRA. Le montant maximum de tout paiement futur aux fins d'indemnisation ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.